REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE BETHUNE - CANTON D'AIRE-SUR-LA-LYS

COMMUNE D'ESTREE-BLANCHE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2019

PRESENTS: Mesdames DEGRAVE Patricia, GOTRAND Françoise, RIVELON Fabienne, LEVERT Aline, MANTEL Christelle, MARICHEZ Mélissa, Messieurs DELETRE Bernard, AMMEUX Rémy, TARTARE Marc.

EXCUSES: M. HENNEBELLE Sylvain qui a donné procuration à Mme DEGRAVE Patricia, M. BART Dominique qui a donné procuration à M. AMMEUX Rémy.

ABSENTE: Mme GRUMIAUX Véronique **SECRETAIRE**: Mme LEVERT Aline

OBJET: DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN PAR LA SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART

La séance se poursuivant, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'exploitation par la Société PARC EOLIEN DU PAYS A PART d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une puissance totale de 15 à 18 MW et dont la hauteur est d'environ 125 mètres sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation,

Le conseil municipal,

Suite au vote de ses membres présents et délibérants,

Décide:

De donner un avis défavorable à la demande d'exploitation d'un parc éolien par la société PARC EOLIEN DU PAYS A PART sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES (2 Voix POUR, 7 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits Publié, notifié & rendu exécutoire le 12 avril 2019 Pour extrait conforme, Le Maire,

REÇULE 2 3 AVR. 2019







PREFECTURE DI PAS DE CALAIS

02 MAI 2019

ARRIVÉE